



Non habitable

insalubre



Eau et électricité coupées

ou constat par le service technique de l'insalubrité

> Doit être désaffecté et ne peut recevoir des habitants

Le propriétaire devra annoncer à la commune dès qu'il entreprend des travaux en vue d'une réaffectation

TAXES ORDURES

EAUX EGOÛTS

Taxe de Séjour Forfaitaire

hors taxe

en rénovation



Constat par le service technique de l'insalubrité

Le propriétaire est tenu d'aviser la commune dès les travaux terminés

non meublé

TAXES ORDURES

EAUX EGOÛTS

Taxe de Séjour Forfaitaire



A payer

Principale

résidents permanents



Propriétaire

Toutes les personnes qui y logent sont inscrites au contrôle de l'habitant.



Locataire

Toutes les personnes qui y logent sont inscrites au contrôle de l'habitant

Pour tout autre hébergement temporaire de toutes personnes non domiciliées, le propriétaire ou locataire est tenu de déclarer les nuitées à Anzère Tourisme (Excepté parentèle grands parents)

> Le propriétaire est responsable d'annoncer tous changements de locataires à la commune dans un délai de 14 jours (amende CHF l'000.-)

TAXES ORDURES EAUX EGOÛTS Taxe de Séjour Forfaitaire **TAXES ORDURES EAUX EGOÛTS**

Taxe de Séjour Forfaitaire

statut d'immeuble.indd 1 08.10.20 14:13



Résidences secondaires

Suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2017 du règlement sur les taxes de séjour de la Commune d'Ayent, voilà quelques précisions sur les principes et l'assujettissement de la taxe de séjour pour les hôtes, les hébergeurs, les propriétaires domiciliés et les propriétaires de résidences secondaires. Au recto, sont décrites les obligations des propriétaires ou locataires de résidences sur la Commune d'Ayent.

Pour plus de renseignements, vous trouverez les différents règlements sur le site internet de la Commune d'Ayent, www.ayent.ch. Administation communale d'Ayent								
Usage personnel (pas mis en location)	Usage personnel et mis en location	Non domicilié Loué à titre lucratif			Saiso	nniers	Hôtel Hébergement touristique organisé B&B Chambre d'hôtes	
Est soumis à la taxe forfaitaire.	Est soumis à la taxe forfaitaire.	Est soumis à la taxe forfaitaire.	payer la taxe f	nplification Forfaitaire aux	l'habitant et passe tempo	contrôle de t le logement prairement en principale	Hébergement touristique Déclaration des	Hébergement pers. saisonnier nuitées effectives
Les nuitées doivent être déclarées à Anzère Tourisme uniquement à titre de statistique	Les nuitées doivent être déclarées à Anzère Tourisme uniquement à titre de statistique	Les nuitées doivent être déclarées à Anzère Tourisme uniquement à titre de statistique	non domiciliés ou alors		dépôt d'une	e attestation le sa commune	Permis d'exploi Service hôtelier (petit-déjeuner) dès 6 pers. patente LHR	ter (affectation) La personne est inscrite en résidence principale
Excepté propriétaire ayant un domicile sur la commune	Excepté propriétaire ayant un domicile sur la commune		Est tenu de déclarer les nuitées de toutes personnes non domiciliées (Excepté parentèle des grands parents	Si le logement est occupé > 4 mois sur l'année civile = pas de TSF, condition, impôt anticipé déclaré Ayent		Obligation d'inscrire toutes les personnes au registre de l'hébergeur ou pour les logements de groupe, le responsable	elle dépose au contrôle de l'habitant une attestation de domicile de sa commune	
		e loi fiscale. Après sommati	et saisonniers) on, la commune peut		Reste de l'année civile, le logement redevient une résidence secondaire (déclaration des nuitées)		Pas de taxe de séjour à la nuitée lorsque le logement est occupé > 4 mois par du personnel saisonnier.	
	ir sur 5 ans, rétroactiveme				obligation d par	de résidence = le déposer les piers		Déclaration des nuitées lorsque le logement n'est pas occupé par du personne saisonnier
TAXES ORDURES	TAXES ORDURES	TAXES ORDURES	TAXES ORDURES		TAXES ORDURES		TAXES ORDURES	TAXES ORDURES
EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS			EGOÛTS	EAUX EGOÛTS	EAUX EGOÛTS
Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire	TSF	TSF	TSF	TSF	Taxe de Séjour Forfaitaire	Taxe de Séjour Forfaitaire